



## COMMUNE DE HINDISHEIM

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### REUNION DU 17 OCTOBRE 2019

#### Convocation du 10 octobre 2019

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 05 septembre 2019 ;
- 2) Evolution du prix du fermage ;
- 3) Indexation des prix des baux de chasse ;
- 4) Baux ruraux : Attribution de parcelles suite au tirage au sort du 30 septembre 2019 ;
- 5) Travaux ONF : Programme des travaux pour l'année 2020 en forêt soumise au régime forestier ;
- 6) Travaux ONF : Etat prévisionnel des coupes pour l'année 2020 en forêt soumise au régime forestier ;
- 7) Travaux ONF : Convention de maîtrise d'œuvre (assistance technique) ;
- 8) Forêt communale soumise au régime forestier : Etat d'assiette 2021 des coupes à marteler ;
- 9) Rapport d'activité 2018 du syndicat mixte pour l'entretien des cours du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer ;
- 10) Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;
- 11) Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance 2020-2025 mutualisé du centre de gestion du Bas-Rhin ;
- 12) Cession d'une parcelle communale ;
- 13) Acquisition d'outillage pour le service technique ;
- 14) Acquisition d'un Vidéo Projecteur Interactif pour l'école élémentaire ;
- 15) Admission de créances en non-valeur ;
- 16) Programme FACE 2019 : Projet de renforcement, d'extension et d'enfouissement du réseau HTA et BT dans la rue et l'impasse du Moulin ;
- 17) Contrôle de sécurité de l'ascenseur du bâtiment Mairie-Ecole ;
- 18) Bâtiment Mairie/Ecole : Travaux de ravalement des façades : Avenant au marché ;
- 19) Divers.

**PRESENTS :** Mmes Marie-Noëlle LAUER - Chantal MATARAZZI - Marie-Claire MUTSCHLER - Clarisse NOISIEZ  
MM. Pascal NOTHISEN - Nicolas NIEDERGANG - Jacky EBER - Alfred PERRAUT

**Absents excusés :** Christelle SCHNEIDER (procuration à M. Nicolas NIEDERGANG)  
Fabienne REINLING (procuration à Mme Chantal MATARAZZI)

**Eric CROIZET (procuration à M. Jacky EBER)**  
**Alain MUTSCHLER (procuration à Mme Marie-Claire MUTSCHLER)**  
**Marthe HURTER**  
**Céline MARTZ-OFFERLE**

**Absent non excusé : Jean-Luc HILL**

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Noëlle LAUER assistée de Mme Anais FRECHARD

**Point à ajouter à l'ordre du jour :**

**Point n°19 : Redevance de France Télécom pour les installations sur le domaine public routier géré par la commune**

Accord à l'unanimité pour ajouter ce point.

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2) EVOLUTION DU PRIX DU FERMAGE**

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de l'arrêté ministériel du 12/07/2019 relatif au calcul du prix des fermages ruraux

**Décide à l'unanimité**

**D'appliquer le taux d'augmentation de + 1,66 % conformément à l'évolution constatée pour l'indice départemental des fermages pour la location du 11.11.2019 au 11.11.2020.**

**3) INDEXATION DES PRIX DES BAUX DE CHASSE**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité

De maintenir les loyers des baux de chasse pour 2020 au montant demandé en 2019.

**4) BAUX RURAUX : ATTRIBUTION DE PARCELLES SUITE AU TIRAGE AU SORT DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Vu la procédure décrite dans la délibération 6A du conseil municipal du 21 novembre 2002 ;

Vu la résiliation des baux de différentes parcelles à l'initiative de M. Christian REIBEL par suite de mise à la retraite ;

Vu le rapport de la commission Agricole Forestière et Environnement en date du 11 septembre 2019

Vu le rapport de la séance de tirage au sort du 30 septembre 2019 ;

M. Jacky EBER, Adjoint au Maire et Président de la commission Agricole, Forestière et Environnement explique le tableau ci-dessous en indiquant la répartition des bénéficiaires :

**NIEDERBRUCH**

<b><u>LOT n° 01 – SECTION 26- Parc 109 - Canton 2 Parc n° 6 et 7</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
HAMM Marie-Berthe	27 ares de terre (6)	1.43 € l'are de terre
	73 ares de pré (6)	0.84 € l'are de pré
	40 ares de terre (7)	

<b><u>LOT n° 02 – SECTION 26 – Parc 109 et 111 – Canton 03/Parc n° 17</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
EARL DE L'ANDLAU MEYER	80 ares de terre	1.43 € l'are de terre
<b><u>LOT n° 03 - SECTION 26 – Parc 111 Canton 04 Parc n° 21</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
EARL DE L'ANDLAU MEYER	56 ares de terre 44 ares de pré	1.43 € l'are de terre 0.84 € l'are de pré
<b><u>LOT n° 04 - SECTION 26 – Parc 109 Canton 05 Parc n° 28 et 29</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
EARL BOEHLER Dominique	40 ares de terre (28) 40 ares de terre (29)	1.43 € l'are de terre
<b><u>LOT n° 05 - SECTION 25 – Parc 55/Canton 12/Parc n° 93</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
BAPST Josiane	95 ares de terre	1.43 € l'are de terre
<b><u>LOT n° 06 – SECTION 25 - Parc 55 Canton 12 Parc 96</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
EARL BOEHLER Dominique	40 ares de terre	1.43 € l'are de terre
<b><u>LOT n° 07 – SECTION 25 – Parc 53-55 Canton 12 Parc 114-115</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
MEYER Jean-Michel	80 ares de terre	1.43 € l'are de terre
<b><u>LOT n° 08 – SECTION 25 – Parc 55 Canton 13 Parc 121-123-124</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
KIEFFER Guillaume	50 ares de terre (121) 45 ares de terre (123) 100 ares de terre (124)	1.43 € l'are de terre

**OBERBRUCH**

<b><u>LOT n° 09 – SECTION 24 – Parc 16 - BIRCKEL Lots 11 et 12</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
MEYER Jean-Michel	80 ares de terre 40 ares de pré	1.22 € l'are de terre 0.79 € l'are de pré
<b><u>LOT n° 10– SECTION 24 – Parc 16 - BIRCKEL Lots 15-16-17</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
GAEC BOTTEMER	130 ares de terre 50 ares de pré	1.22 € l'are de terre 0.79 € l'are de pré
<b><u>LOT n° 11 – SECTION 24 – Parc 16 – ZEHNTAGE Lots 15-16</u></b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
GAEC BOTTEMER	100 ares de terre	1.22 € l'are de terre

**GRUBE**

<b>LOT n ° 12 – SECTION 25 – Parc 29 –Lots 1-2-11-12 et 3-4-5-6</b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
GAEC BOTTEMER	<b>170 ares de terre (2-11-12)</b> <b>30 ares de pré (1)</b> <b>115 ares de terre (3-4-5-6)</b>	1.42 € l'are de terre 0.85 € l'are de pré

### **HORS TIRAGE AU SORT : NIEDERBRUCH**

<b>Canton 14 Parc 151 - SECTION 25 – Parc 53</b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
GAEC BOTTEMER	<b>50 ares de pré</b>	0.84 € l'are de pré
<b>Canton 15 Parc 160 – SECTION 25 – Parc 53</b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
GAEC BOTTEMER	<b>100 ares de pré</b>	0.84 € l'are de pré
<b>Canton 16 - Parc 173-174-175– SECTION 25 – Parc 53</b>		
<b>Preneur</b>	<b>Nature du lot</b>	<b>Prix à l'are au 11/11/19</b>
GAEC BOTTEMER	<b>100 ares de pré (173)</b> <b>100 ares de pré (174)</b> <b>80 ares de pré (175)</b>	0.84 € l'are de pré

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De donner son accord sur l'affectation des lots sous forme de baux ruraux suite au dispositif de tirage du 30/09/2019 dont la répartition apparaît sur le tableau ci-dessus.**
- **D'autoriser le Maire à signer les baux concernés qui prendront effet le 11/11/2019.**

#### **5) TRAVAUX ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2020 EN FORÊT SOUMISE AU REGIME FORESTIER**

M Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agricole, Forestière et Environnement présente le programme de travaux patrimoniaux proposé par l'ONF dans le cadre de la gestion de la forêt soumise au régime forestier.

Après analyse de la proposition de l'ONF, M. Jacky EBER propose de retirer le point concernant les travaux de protection contre les dégâts de gibier. Le montant global actualisé de la mission s'élève à 6 920.00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Programme des Travaux en retirant le point concernant les travaux de protection contre les dégâts de gibier.**

#### **6) TRAVAUX ONF : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'ANNEE 2020 EN FORÊT SOUMISE AU REGIME FORESTIER**

M. Jacky EBER, adjoint au maire et président de la commission Agricole, Forestière et Environnement, présente :

- le plan de coupe prévu par l'ONF pour la saison 2020 qui prévoit l'exploitation de 1086 m3 de bois façonné d'industrie et de chauffage pour une valeur estimative de 26 130 € HT (hors honoraires).
- le contrat d'abattage et de façonnage faisant ressortir un montant de 10 550 € HT et le contrat de

débardage et de câblage faisant ressortir un montant de 4 910 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- **De donner son accord au programme des coupes 2020 présenté par l'ONF**
- **D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes.**

**7) TRAVAUX ONF : CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (ASSISTANCE TECHNIQUE)**

M. Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agricole-Forestière et Environnement présente la convention de maîtrise d'œuvre transmise par l'ONF et qui porte essentiellement sur des prestations d'encadrement de travaux patrimoniaux en régie ou en entreprise (assistance à la passation de commandes, organisation et suivi de chantier), cette convention doit être réajustée à la baisse en fonction des travaux retirés dans le programme des travaux pour l'année 2020, le montant maximum s'élèvera à 2 239.20 € HT, soit 2 687.04 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité,**

- **De confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'ONF,**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre après réajustement.**

**8) FORÊT COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER : ETAT D'ASSIETTE 2021 DES COUPES A MARTELER**

M. Jacky EBER, adjoint au maire et Président de la Commission Agricole, Forestière et Environnement soumet au conseil municipal un programme des coupes devant servir d'assiette à la campagne de martelage 2021. Selon l'article 12 de la charte de la forêt communale il appartient au conseil municipal d'approuver annuellement l'assiette des coupes à marteler.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De donner son accord sur l'état d'assiette 2021 des coupes à marteler tel que proposé par l'ONF portant sur 0.71 ha dans la parcelle n°1e, 0.22 ha dans la parcelle n°1f, 0.40 ha dans la parcelle n°1g, 0.06 ha dans la parcelle n°1h, 0.90 ha dans la parcelle n°1a, 0.29 ha dans la parcelle n°1b, 0.34 ha dans la parcelle n°1c, 0.24 ha dans la parcelle n°1d, 2.13 ha dans la parcelle n°IV, 4.43 ha dans la parcelle n°2, 3.76 dans la parcelle n°3, 0.38 ha dans la parcelle n°4a, 0.45 ha dans la parcelle n°4b, 0.74 ha dans la parcelle n°4c, 0.38 ha dans la parcelle n°4d, 1.99 dans la parcelle n°4e et 2.41 ha dans la parcelle n°I.**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer les pièces s'y afférentes.**

**9) RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER**

Le rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin Ehn-Andlau-Scheer est présenté par M. Jacky EBER adjoint au maire et représentant local auprès du Syndicat. Le rapport peut être résumé ainsi :

Le Syndicat a été créé en mars 2001 et a pour vocation l'entretien régulier des cours d'eau, les études et les acquisitions foncières nécessaires à l'exercice de cette compétence. Il regroupe 52 communes situées sur le bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer.

L'Ehn et l'Andlau sont les cours d'eau principaux du bassin versant, drainant les eaux de 250 km de rivières et fossés sur une surface de près de 440 km<sup>2</sup>.

Le service administratif est assuré par le personnel du SIVOM du Bassin de l'Ehn, mis à disposition dans le cadre de la convention de mutualisation conclue entre les deux collectivités.

L'équipe technique est composée de 2 agents. Elle assure l'organisation et le suivi du programme des travaux prévus annuellement.

Les travaux d'entretien sont réalisés en partie en régie par les ouvriers du Syndicat.

**Interventions et travaux réalisés en 2018 :**

- L'animation et sensibilisation à la gestion durable des cours d'eau
- La mise en œuvre de l'entretien régulier des cours d'eau
- La gestion des embâcles
- Le fauchage mécanique et manuel

Ce rapport va faire l'objet d'un affichage et peut être consulté en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport et ne formule pas de remarque particulière.

**10) RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement est présenté par Mme Marie-Noëlle LAUER. Les éléments essentiels peuvent être résumés ainsi :

\* Assainissement

Le prix moyen du m3 est de 1.62 € HT et une part fixe de 20 € HT par abonnement et par an.

\* Abonnés et consommation

Nombre de communes : 10 – population desservie 19 027 – Nombre d'abonnés : 6 291

Volume annuel traité : 978 327 m3

\* Informations diverses

1 station d'épuration

17 bassins d'orage

56 déversoirs d'orage

41 stations de pompage

157.57 km de réseaux communaux et intercommunaux

4288 bouches d'égout

Le conseil municipal

**A l'unanimité**

**- Prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.**

**11) ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE 2020-2025 MUTUALISE DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN**

Le Conseil Municipal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;  
VU l'avis du Comité Technique en date du 05/09/2019 ;  
VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;  
Décide à 11 voix « pour » dont 4 procurations et 1 abstention (Chantal MATARAZZI)

- D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Participation de la collectivité à hauteur de 40€ par mois.

- DE CHOISIR de retenir l'assiette renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire ;

- DE PRENDRE ACTE que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

- D'AUTORISER le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

## 12) CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité, donne lecture du courrier de M. et Mme Gilbert FISCHER qui souhaitent acquérir 59m<sup>2</sup> de la parcelle section 05 n°O.69 au fond de l'impasse du Meunier.

En effet, cette parcelle étant intégrée à la propriété de M. et Mme FISCHER depuis de très longues années et entretenu au même titre que celle-ci. Il a été proposé de céder cette parcelle de 59m<sup>2</sup>, pour un euro à M. et Mme FISCHER Gilbert domiciliés 184 impasse du Meunier à Hindisheim.

Les acquéreurs prendront en charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De céder 59m<sup>2</sup> de la parcelle section 05 numéro O.69 se situant au fond de l'impasse du Meunier à M. et Mme FISCHER Gilbert pour un euro,**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.**

## 13) ACQUISITION D'OUTILLAGE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

M. Jacky EBER, Adjoint au Maire, explique la nécessité d'acquérir de l'outillage professionnel pour le service technique, à savoir :

- Une meuleuse,
- Un nettoyeur haute pression.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, la société HP MATERIELS d'OTTROTT a été choisie pour son matériel professionnel et de qualité, pour un coût total de 801,00 € HT soit 961,20 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité**

- **D'acquérir cet outillage auprès de la société HP MATERIELS pour un coût de 801,00 € HT soit 961,20 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer le bon de commande et à régler la facture correspondante.**

#### **14) ACQUISITION D'UN TABLEAU BLANC INTERACTIF POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE**

M. le Maire expose que Mme FAHRNER, directrice de l'école élémentaire de Hindisheim, a fait la demande pour l'acquisition et l'installation d'un vidéo projecteur interactif pour sa salle de classe.

Une demande de devis a été faite auprès d'entreprises spécialisées.

La société SERVINFO de GEISPOLLSHEIM, après s'être déplacée à l'école, nous a fait parvenir un devis comprenant le vidéo projecteur interactif avec stylets, un tableau triptyque pour VPI, le logiciel SmartNotebook, l'ordinateur, l'installation ainsi que la formation de prise en main technique pour un montant de 4 237.79 € HT soit 5 085.35 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **L'acquisition d'un vidéo projecteur interactif pour l'école élémentaire,**
- **d'autoriser le maire à signer le devis de la société SERVINFO de GEISPOLLSHEIM pour un montant de 5 085.35 € TTC et à payer la facture,**
- **De solliciter une subvention informatique auprès de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.**

#### **15) ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire expose que par courrier explicatif du 23 septembre 2019, les services de la Trésorerie d'Erstein propose l'admission en non-valeur pour un montant de **16 592.30 €** de titres de recettes émis au nom de la Sté KLEIN et Cie de l'exercice 2014 et 2015 relatifs à la redevance de gravier non recouverts à ce jour. Les services de la Trésorerie ont procédé à toutes les investigations possibles pour parvenir au recouvrement des cotes sans succès.

Il énumère les différents titres concernés.

- n°82 de l'exercice 2014 :	montant : <b>2 830.30 €</b>
- n°136 de l'exercice 2014 :	montant : <b>3 401.00 €</b>
- n°176 de l'exercice 2014 :	montant : <b>3 401.00 €</b>
- n° 4 de l'exercice 2015 :	montant : <b>3 401.00 €</b>
- n° 87 de l'exercice 2015 :	montant : <b>3 559.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>16 592.30 €</b>

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents,



**Article 1** : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-après :

- n°082 de l'exercice 2014 :           montant : **2 830.30 €**
- n°136 de l'exercice 2014 :           montant : **3 401.00 €**
- n°176 de l'exercice 2014 :           montant : **3 401.00 €**
- n° 004 de l'exercice 2015 :           montant : **3 401.00 €**
- n° 087 de l'exercice 2015 :           montant : **3 559.00 €**

**Article 2** : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **16 592.30 euros**.

**Article 3** : DIT que les crédits inscrits au compte 6815 « Provisions pour risques » en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune pour un montant de 16 592.30 € seront transférés sur le compte 6541 « Créances admises en non valeur »

**16) PROGRAMME FACE 2019 : PROJET DE RENFORCEMENT, D'EXTENSION ET D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU HTA ET BT DANS LA RUE ET L'IMPASSE DU MOULIN**

Après avoir pris connaissance du dossier établi par les Usines Municipales d'Erstein (UME) relatif au projet de renforcement, d'extension et d'enfouissement du réseau HTA et BT dans la rue et l'impasse du Moulin pour un montant estimatif de 95 000€ HT.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après examen du dossier et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à 10 voix « pour » dont 3 procurations et 2 abstentions (Marie-Claire MUTSCHLER et Alain MUTSCHLER) :**

- **de procéder à des travaux de renforcement, d'extension et d'enfouissement du réseau HTA et BT dans la rue et l'impasse du Moulin, comme stipulé dans le dossier des UME,**
- **de solliciter l'inscription de ce dossier dans le cadre du financement des travaux du F.A.C.E (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) sous-programmes « renforcement », « enfouissement » et « extension » prévu au Conseil Départemental,**
- **D'effectuer ces travaux dans le cadre du F.A.C.E pour un montant total estimé selon le devis précité de 95 000 € HT.**  
Ce projet sera financé par la subvention du F.A.C.E., les travaux supplémentaires non pris en charge par la subvention du Conseil Départemental seront supportés par la commune,
- **De confier la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération aux Usines Municipales d'Erstein,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir dans le cadre du financement du programme par le F.A.C.E., l'acte d'engagement et les autres documents relatifs à la maîtrise d'œuvre UME,**
- **D'inscrire au budget primitif 2020, les crédits prévisionnels nécessaires à cette opération.**

**17) CONTROLE DE SECURITE DE L'ASCENSEUR DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle que l'ascenseur du bâtiment mairie-école fait l'objet d'un contrat de maintenance pour garantir son bon fonctionnement selon une périodicité conforme à la réglementation en vigueur.

Ceci étant, pour répondre aux exigences en matière de sécurité, il convient de soumettre l'ascenseur périodiquement à un contrôle effectué par un organisme agréé indépendant, afin d'obtenir l'attestation de conformité dont la présence est nécessaire dans le livre de sécurité.

Dès lors il convient de lancer une mise en concurrence auprès des organismes habilités dans ce domaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **De faire procéder à un contrôle de sécurité de l'ascenseur du bâtiment mairie-école par un organisme habilité dans ce domaine afin d'obtenir l'attestation de conformité des installations.**
- **De lancer une mise en concurrence selon le processus des marchés publics à procédure adaptée avec pour publicité l'affichage d'un avis lequel sera également mis en ligne sur le site Internet de la commune et la recherche de devis.**
- **D'autoriser le Maire à procéder à la commande des prestations auprès du prestataire le mieux disant après consultation de la commission d'analyse des marchés.**

**18) BATIMENT MAIRIE/ECOLE : TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES : AVENANT AU MARCHE**

**A) LOT N°03 : ENDUITS : Avenant n°01**

M. Nicolas NIEDERGANNG expose que dans le cadre des travaux de ravalement des façades, des travaux supplémentaires, engendrés par certaines prestations de ravalement qui n'ont pu être quantifiées précisément qu'après la pose des échafaudages. Le métré prévisionnel de réfection des enduits s'est avéré insuffisant, il a fallu purger et reprendre des zones plus importantes que ce que l'état visuel laissait présager.

Ces travaux ont donné lieu à l'établissement d'un avenant n°01 portant sur un montant total de 3 013.65 € HT soit 3 616.38 € TTC représentant un écart de + 16.73 %.

Il propose de valider cet avenant.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité**

- **de valider l'Avenant N° 01 pour un montant total de 3 013.65 € HT soit 3 616.38 € TTC relatif aux travaux complémentaires du LOT N°03 : ENDUITS du marché des travaux portant le montant total du lot de 18 011.38 € HT à 21 025.03.50 € HT soit respectivement 21 613.65 € TTC à 25 230.03 TTC ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant ;**
- **charge le maire à payer le montant total du marché.**

**B) LOT N°05 : PLATRERIE/PEINTURE - Avenant n°01**

M. Nicolas NIEDERGANNG expose que dans le cadre des travaux de ravalement des façades, des travaux ont été retirés du lot n°05. En effet, la dépose du faux plafond n'a pas été nécessaire avant le traitement de la charpente. Cette réduction a donné lieu à l'établissement d'un avenant n°01 portant sur un montant total de -1 718.40 € HT soit -2 062.08 € TTC représentant un écart de - 38.53 %.

Il propose de valider cet avenant.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité**

- **de valider l'Avenant N° 01 pour un montant total de -1 718.40 € HT soit -2 062.08 € TTC relatif à la diminution des travaux du LOT 05 : PLATRERIE / PEINTURE du marché des travaux portant le montant total du lot de 4 460.00 € HT à 2 741.60 € HT soit respectivement 5 352.00 € TTC à 3 289.92 TTC ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant ;**
- **charge le maire à payer le montant total du marché.**

## 19) REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR LES INSTALLATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER GERE PAR LA COMMUNE

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées,  
Vu les infrastructures de télécommunications existantes sur la commune de HINDISHEIM déclarées par France Télécom,

Vu les permissions de voirie accordées par la commune de HINDISHEIM à France Télécom,

Vu l'arrêt à compter de 2007 de la délégation de redevance au bénéfice des communes pour les ouvrages situés dans l'emprise du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération

Entendu les explications de M. le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Prend acte des nouvelles dispositions

- **Décide à l'unanimité**

### **D'appliquer une redevance**

- de 54, 30 € par km d'artère aérienne

- de 40,73 € par km d'artère en sous-sol

- de 27,15 € par m2 au sol

conformément au décret précité

- **Impute la recette au compte 70323 du budget général de l'exercice en cours.**

- **Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.**

## 20) DIVERS

### a) Informations

Adjudication de bois de chauffage le lundi 04 novembre 2019 à 18h30 : 46 lots pour 314 stères.

M. Jacky EBER projette des photos notamment de l'installation des pics à l'église, des dépôts sauvages de pneus dans la forêt, de la réparation de la barrière du pont Rischlach et de la cérémonie des nouveaux arrivants.

Comme vu en Commission des Finances, le Cercle St Etienne et l'USH n'auront plus à acquitter la taxe foncière pour les terrains mis à leur disposition par la commune (redevable légal et propriétaire desdits terrains).

Mme Geneviève IPPOLITO, adjoint administratif au sein du secrétariat de la mairie, a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

M. le maire présente enfin un plan en cours d'édition de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, réalisé en partenariat avec les éditions EMF.

### b) Urbanisme

#### Permis de construire

- WECKNER Yannick – 20b rue de la Gare 67120 DUPPIGHEIM  
Pour la propriété section 07 numéro 249 (rue des Prunus)  
Construction d'une maison d'habitation

#### Permis de construire modificatif :

- COVA Maxime – 15 rue du Moulin 67113 BLAESHEIM  
Pour le Lot B rue des Prunus  
Modification du bâtiment
- KAEWEST Construction – 31 boulevard Amey 67600 SELESTAT  
Rue des Marronniers  
Modifications apportées à la maison n°01. Agrandissement du rez-de-chaussée en toiture plate 89cm et transformation de la fenêtre en bandeau.

#### Déclarations préalables

- CHALL Marie-Christine – 5 rue de l'Etang  
Mise en place d'une clôture sur limite séparative latérale  
Accordée
- SCHNEE Christian – 200 rue du Moulin  
Mise en place d'une piscine enterrée  
Accordée
- MARTZ Jean-Marie – 11b rue Principale  
Mise en place d'une piscine enterrée
- WEBER Cédric – 3 rue des Tilleuls  
Mise en place d'une clôture et d'un portillon (hauteur 1.25m) en panneaux type Bambou  
RAL 7016 + aménagement et pose de marches blocs granit

Permis d'aménager :

- NOISIEZ Clarisse – 9 rue de l'Etang  
Pour les sections 37/04 numéros 04/315/401/403/404/205/209 (chemin de la Forêt)  
Division des parcelles en vue de créer un lotissement avec 5 lots à bâtir

Droit de préemption :

6.26 ares de la parcelle section 05 numéro 14  
18.51 ares de la parcelle section 05 numéro 14  
304A rue de la Croix

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

c) **Planning :**

Mercredi 23 octobre 2019 à 20h15 : CCAS  
Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019 : Cérémonie Monument aux Morts  
Lundi 04 novembre 2019 à 18h30 : Adjudication de bois  
Mercredi 06 novembre 2019 à 20h : Conseil CCCE  
Jeudi 14 novembre 2019 à 20h15 : Conseil municipal  
Jeudi 19 décembre 2019 à 20h15 : Conseil municipal

d) **Tour de table :**

Marie-Claire MUTSCHLER s'interroge sur les travaux réalisés dans la rue de l'Eglise. Essentiellement sur les travaux d'élargissement du trottoir devant l'école maternelle et la mise en place de barrières afin de sécuriser au maximum l'accès à l'école maternelle. Nicolas NIEDERGANG répond que la signalisation ainsi que les barrières ne sont pas encore en place. Marie-Claire MUTSCHLER propose de mettre les barrières de façon à créer une chicane afin de permettre le passage de plusieurs poussettes sur le trottoir. Le Maire pense qu'il sera impossible de les mettre de cette façon et qu'il faudra les fixer en limite de trottoir. Nicolas NIEDERGANG propose d'analyser cela sur place et lors d'une future réunion de la commission BUS.

Clarisse NOISIEZ demande

- s'il est envisageable de boucher les trous sur le chemin entre la Chapelle et la Zone Artisanale car celui-ci n'est plus adapté à la circulation douce. Nicolas NIEDERGANG informe que ce chemin est très souvent repris pour le rendre accessible mais qu'il se détériore très vite ; il faudrait envisager une solution pérenne avec un enrobé. Ce sujet devra être abordé lors d'une réunion de la commission BUS.
- s'il est également envisageable de remettre en état le chemin à côté de la déchetterie décentralisée.
- s'il y a des nouveautés concernant l'affaire HERRMANN. Le Maire répond qu'il va relancer l'avocat.

Fin de la séance : 23h